
Traité sur le commerce des armes

Douzième Conférence des États Parties

Genève, 24 - 28 août 2026

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SECRÉTARIAT DU TCA POUR LA PÉRIODE 2025/2026

INTRODUCTION

1. Le présent rapport est présenté par le Secrétariat du Traité conformément à ses obligations de rapport à la Conférence des États Parties, définies au paragraphe 3 de l'article 18 du Traité sur le commerce des armes (TCA) et à l'article 2 de la directive des États Parties au Secrétariat du Traité publiée dans le document ATT/CSP1/CONF/3.

2. Le présent rapport couvre les travaux du Secrétariat du TCA pour la période suivant immédiatement la Onzième Conférence des États Parties (CEP11) et s'étendant jusqu'à la Douzième Conférence des États Parties (CEP12).

MANDAT

3. Le mandat du Secrétariat consiste à aider les États Parties dans l'application effective du Traité. Le Secrétariat exécute ce mandat en exerçant les responsabilités spécifiques suivantes prévues au paragraphe 3 de l'article 18 du Traité :

- a. Recevoir, mettre à disposition et distribuer les rapports prescrits par le Traité ;
- b. Tenir à jour et à disposition des États Parties la liste des points de contacts nationaux ;
- c. Aider à rapprocher l'offre et la demande d'assistance pour l'application du Traité et promouvoir la coopération internationale selon les demandes ;
- d. Faciliter les travaux de la Conférence des États Parties, notamment en prenant les dispositions et en fournissant les services nécessaires aux réunions organisées en vertu du présent Traité ; et
- e. S'acquitter des autres tâches décidées par la Conférence des États Parties.

4. Outre les responsabilités énoncées ci-dessus, le Secrétariat du TCA s'acquitte également des responsabilités suivantes :

- a. Gestion du Fonds d'affectation volontaire (VTF) conformément au mandat qui lui est confié par les termes de référence et les règles administratives du VTF. Cette fonction comprend la création du VTF et la gestion de tous les processus et activités essentiels liés au fonctionnement efficace et efficient du Fonds.

- b. Gestion du programme de parrainage du TCA conformément à la décision de la CEP4 de confier au Secrétariat du TCA la gestion du programme de parrainage du TCA (voir paragraphe 34 du [Rapport final](#) de la CEP4 qui s'est tenue du 20 au 24 août 2018).
- c. Gestion d'un projet spécifique consacré au soutien à la mise en œuvre du TCA dans les domaines prioritaires suivants : la prévention du détournement des armes classiques, la fourniture d'une assistance sur mesure pour renforcer les systèmes nationaux, et l'amélioration de la transparence et de l'échange d'informations. Ce projet est financé par l'Union européenne en vertu de la [Décision \(PESC\) 2025/2367 du Conseil](#) du 20 novembre 2025.

TRAVAUX DU SECRÉTARIAT DU TCA AU COURS DE LA PÉRIODE CONSIDÉRÉE

5. Au cours de la période considérée, le Secrétariat du TCA a entrepris les activités énumérées ci-dessous dans le cadre de ses responsabilités :

6. Soutien administratif

- a. Dans la poursuite des objectifs de transparence et d'établissement de rapports, le Secrétariat du TCA a assuré la gestion du système de notification, de réception et de diffusion des rapports initiaux et annuels soumis en conformité avec les dispositions de l'article 13 du TCA, des listes de contrôle nationales établies conformément au paragraphe 4 de l'article 5 et des points de contact nationaux qui lui ont été notifiés au titre du paragraphe 6 de l'article 5 du Traité.
- b. Gestion du système d'envoi de rappels aux États Parties concernant les délais d'établissement de rapports programmés.
- c. Afin de maintenir une bonne gouvernance et d'optimiser les ressources, le Secrétariat du TCA met en œuvre la politique de passation de marchés approuvée du TCA lors de la passation des marchés de biens et de services, sous la supervision du Comité de gestion.
- d. Fourniture d'un appui et mise en œuvre de directives du Comité de gestion pour les questions relevant de sa responsabilité de supervision.
- e. Gestion des arrangements d'interface entre le Secrétariat du TCA et le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF) de Genève, en ce qui concerne les ressources humaines, l'informatique et l'appui central dans le cadre des arrangements administratifs et financiers permanents entre le Secrétariat et le Gouvernement suisse.
- f. Réponse aux demandes de renseignements téléphoniques et par courrier électronique des États et du grand public sur le processus du Traité.

7. Gestion financière

- a. En octobre 2025, élaboration et émission d'avis de contributions financières aux États à l'égard du budget du Traité adopté par la CEP11 pour l'exercice 2026. En parallèle, actualisation et publication sur le site Internet du TCA du registre financier des contributions reportées du TCA dans un souci de transparence.

- b. En mars 2026 et conformément à la règle financière 8 du Traité, préparation et diffusion des rappels à tous les États en rapport à leurs contributions non acquittées. Entre mai et juin 2026, publication d'un second rappel.
- c. Élaboration d'une présentation visant à faciliter les discussions pendant la réunion informelle préparatoire à la CEP12 concernant les contributions financières aux budgets du Traité, le rythme des encaissements et son incidence sur la viabilité financière du Traité.
- d. Mise à jour et publication trimestrielle sur le site Internet du TCA de la situation des contributions financières au Traité dans un souci de transparence.
- e. Préparation des estimations du budget de l'exercice 2027 pour le Secrétariat du TCA et la Douzième Conférence des États Parties (CEP12) qui, après examen par le Comité de gestion, ont été présentées aux États Parties le 26 mai 2026 en prélude à l'examen ultérieur lors de la CEP12.
- f. Gestion du budget du Traité assortie de bilans réguliers présentés au Comité de gestion et aux États. En outre, consolidation des processus de contrôle des dépenses mis en place.
- g. Conformément à l'article 10 des règles financières du Traité, facilitation de l'exercice d'audit des états financiers du Secrétariat, du VTF et du Programme de parrainage du TCA par le cabinet d'audit indépendant engagé pour ce faire, *Forvis Mazars*. Il convient de noter que le Secrétariat du TCA a toujours obtenu des résultats d'audit favorables (non contestables) dans toutes les activités de travail susmentionnées et ayant fait l'objet d'une vérification.

8. **Point sur la mise en œuvre des tâches confiées par la CEP11**

- a. Mise à disposition sur le site Internet du TCA de tous les documents créés par des organes subsidiaires du TCA qui ont été examinés et consignés par la CEP11 pour aider les États dans leur travail sur le TCA.
- b. Fourniture d'un soutien technique et administratif à tous les groupes de travail du TCA pour faire avancer la mise en œuvre de leurs programmes de travail approuvés par les États Parties.
- c. Poursuite de son engagement auprès des acteurs de l'industrie concernés afin de les impliquer dans les discussions en cours au sein du Groupe de travail sur l'application efficace du Traité (WGETI) concernant leur rôle dans les transferts responsables d'armes.
- d. Identification des rubriques pertinentes du Guide volontaire relatives à la mise en œuvre des articles 6 et 7 du TCA, qui traitent de la mise en œuvre du paragraphe 4 de l'article 7 et qui seront publiées après la CEP12 sous la forme d'une fiche d'information distincte sur la violence fondée sur le genre (incluant les orientations supplémentaires en cours de discussion).
- e. Poursuite de ses initiatives visant à soutenir le respect des obligations en matière d'établissement de rapports, y compris son programme d'assistance bilatérale et régionale concrète et pratique (entre pairs) pour l'établissement des rapports,

l'optimisation des outils d'aide à la rédaction des rapports et les activités liées au rapportage dans le cadre de son projet d'appui à la mise en œuvre (voir ci-dessous).
la participation à la mise en œuvre de la stratégie de sensibilisation sur l'établissement de rapports adoptée par la CEP4

- f. Réalisation d'une enquête auprès des États Parties concernant l'utilisation de la Plateforme d'échange d'informations et de l'outil de déclaration en ligne, et remise d'un rapport au Groupe de travail sur la transparence et l'établissement de rapport (WGTR) concernant les résultats de cette enquête.
- g. Soutien apporté au Président de la CSP12 dans ses efforts de promotion de l'universalisation du Traité et renforcement de son engagement auprès de l'Union interparlementaire
- h. Soutien apporté au Bureau élargi du TCA dans le cadre du lancement d'un appel à propositions visant à définir les éléments d'une stratégie quinquennale pour le TCA et organisation de deux consultations informelles en ligne avant la CEP12.
- i. Soutien apporté au Comité de gestion dans la nomination des nouveaux points focaux sur l'égalité des sexes récemment créés.
- j. Soutien apporté au Comité de gestion dans ses efforts visant à explorer des options pour des services d'interprétation plus rentables, des lieux répondant à des normes de sécurité rigoureuses et mieux adaptés aux niveaux de participation habituels aux réunions, ainsi que des moyens de mieux contrôler la participation à distance.
- k. Organisation d'une séance d'information intersessions à l'intention des points de contact basés à Genève en prévision des réunions des groupes de travail.

9. **Préparatifs de la Douzième Conférence des États Parties (CEP12)**

- a. Élaboration et/ou édition des documents pour les réunions préparatoires à la CEP12 et les consultations intersessions, y compris la traduction des documents.
- b. Publication d'avis et distribution des documents relatifs à la réunion préparatoire à la CEP12 aux États Parties, Signataires et Observateurs, aux organisations internationales et régionales ainsi qu'aux représentants de la société civile et de l'industrie.
- c. Gestion des arrangements logistiques et des questions connexes pour les réunions préparatoires à la CEP12, notamment les services de traduction et d'interprétation. Il s'agissait notamment d'assurer la disponibilité de l'interprétation à distance sur la plateforme de retransmission en direct lors des réunions des groupes de travail de la CEP12 et de la réunion préparatoire informelle.
- d. Gestion de la publication des documents et de la communication pour les réunions préparatoires à la CEP12 et les consultations intersessions portant sur les thèmes actuellement abordés.
- e. Fourniture d'un soutien procédural, technique et de fond au Président de la CEP12, aux Vice-présidents, aux Coprésidents et aux modérateurs des groupes de travail, aux points focaux sur l'égalité des sexes, ainsi qu'au Comité de gestion.

- f. Fourniture d'un soutien administratif et de fond aux trois Groupes de travail établis par le Traité et au Forum d'échange d'informations sur le détournement (DIEF).
- g. Gestion des services de conférence de la CEP12 en ce qui concerne les arrangements relatifs au lieu de la rencontre, l'inscription des participants, la traduction des documents, les services d'interprétation, les services techniques, la gestion des événements parallèles, les expositions et les aspects de passation de marchés connexes. Il s'agissait notamment de garantir la disponibilité de l'interprétation sur la plateforme de retransmission en direct utilisée pour la conférence.

FONDS D'AFFECTATION VOLONTAIRE (VTF)

10. Le Secrétariat du TCA, en sa qualité d'administrateur du VTF conformément aux dispositions des termes de référence et des règles administratives du VTF, a entrepris les activités suivantes :

- a. Collaboration avec le Président du VTF dans le cadre des activités de sensibilisation au VTF.
- b. En novembre 2025, préparation et diffusion de l'appel à contributions au VTF pour le cycle de projet 2026.
- c. Préparation et diffusion, en septembre 2025, de l'appel à propositions de projet dans le cadre du cycle de projets 2026 du VTF, avec un délai fixé au 26 janvier 2026.
- d. Organisation, en avril 2026, de l'examen préliminaire des propositions de projets reçues dans le cadre du cycle de projets 2026 du VTF et soumission d'une liste restreinte à l'intention du Comité de sélection du VTF.
- e. Suivi de la mise en œuvre des projets sélectionnés lors des cycles de projets de 2019 à 2025 du VTF, notamment de leur performance et de leurs dépenses financières.
- f. Préparation de toutes les communications adressées aux candidats du VTF pour leur faire part des résultats du Comité de sélection.
- g. Négociation et signature d'accords de contribution avec divers contributeurs au VTF.
- h. Préparation et soumission des rapports nécessaires au Comité de sélection du VTF et aux contributeurs.
- i. Mise en place d'un cadre pour la négociation et la préparation d'accords de subvention entre le Secrétariat du Traité et les candidats retenus dans le cadre du cycle de projets 2026 du VTF.
- j. Facilitation du transfert des subventions aux bénéficiaires conformément aux modalités de l'Accord de subvention.
- k. Préparation du rapport d'évaluation du VTF pour les projets achevés qui ont reçu un financement au cours de plusieurs cycles du VTF.

- l. Gestion d'un compte bancaire et tenue d'un système de gestion financière consacrés aux activités du VTF afin d'améliorer l'efficacité financière, d'assurer la transparence de la comptabilité et d'obtenir des résultats d'audit favorables.
- m. Préparation d'un rapport à la CEP12 faisant le point sur le fonctionnement du VTF.

PROGRAMME DE PARRAINAGE DU TCA

11. Conformément à la décision de la CEP4 de confier au Secrétariat du TCA la gestion du programme de parrainage du TCA, le Secrétariat du TCA a entrepris les activités mentionnées ci-dessous.

12. Concernant la gestion des fonds de parrainage :

- a. Préparation et publication de la proposition de financement pour 2026 et appel à contributions au programme de parrainage du TCA en novembre 2025.
- b. Gestion d'un compte bancaire et tenue d'un système de gestion financière consacrés au programme afin d'améliorer l'efficacité financière, d'assurer la transparence de la comptabilité et d'obtenir des résultats d'audit favorables.
- c. Allocation à hauteur de 8 %¹ des fonds de parrainage reçus à la gestion du programme de parrainage du TCA.
- d. Préparation d'un rapport à la CEP12 sur l'état et la mise en œuvre du programme de parrainage du TCA.

13. En ce qui concerne la sélection des délégués à parrainer, le Secrétariat du TCA a réalisé les activités suivantes :

- a. Annonce du programme de parrainage du TCA et lancement d'une invitation à postuler au programme de parrainage du TCA en décembre 2025, à assister aux réunions des groupes de travail de la CEP12 en mars 2026 et à la CEP12 en mai 2026.
- b. Conformément au projet de directives administratives, les candidats présélectionnés doivent être parrainés sur la base des *Principes généraux pour la sélection de délégués devant être parrainés par le programme de parrainage du TCA*, et une liste restreinte de candidats remplissant les conditions requises doit être présentée aux contributeurs afin qu'ils puissent donner leur avis avant la sélection finale et la communication des résultats du processus de sélection aux candidats.

14. En ce qui concerne la gestion technique du programme de parrainage du TCA, le Secrétariat du TCA a fourni les services suivants aux délégués parrainés conformément au *protocole financier du programme de parrainage du TCA* :

¹ Ces fonds sont affectés entre autres, à la communication sur le programme de parrainage du TCA, à l'achat de services associés au programme de parrainage du TCA, incluant le recours aux services d'une agence de voyages, à l'embauche de personnel supplémentaire (temporaire) pour aider les délégués parrainés à participer aux réunions et aux coûts de communication associés au programme de parrainage du TCA.

- a. Réservation et émission des billets d'avion pour les délégués parrainés ;
- b. Réservation et paiement des hébergements pour les délégués parrainés ;
- c. Versement des indemnités (journalières) pour les frais (déjeuner et dîner) pour les délégués parrainés ;
- d. Paiement des indemnités pour faux frais à l'arrivée et au départ (pour le transport terrestre) pour les délégués parrainés ;
- e. Si nécessaire, fourniture d'une lettre à l'appui de la demande de visa du délégué ; et
- f. Organisation et animation d'une journée d'information pour les délégués parrainés par le TCA au cours de la première réunion informelle préparatoire à la CEP12.

PROJET DE SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DU TCA

15. Dans le cadre de son rôle d'orientation et de gestion du projet d'appui à la mise en œuvre du TCA, le Secrétariat du TCA a entrepris les activités énumérées ci-dessous dans le cadre de la [Décision \(PESC\) 2023/2296 du Conseil de l'UE](#).

16. La première activité concerne le renforcement des capacités des spécialistes du TCA nationaux et régionaux (formation des formateurs) : organisation et animation d'un atelier régional à Livingstone (Gambie) en octobre 2025 et d'un atelier mondial d'apprentissage entre pairs tenu à Genève en novembre 2025.

17. La deuxième activité concerne le renforcement des capacités en matière d'établissement de rapports au titre du TCA :

- a. Le document existant de type FAQ sur l'établissement des rapports a été repensé pour devenir une ressource interactive et conviviale, adaptée à la fois à la diffusion imprimée et en ligne. Ce document a été traduit en français et en espagnol.
- b. La première phase d'un cours de formation en ligne sur l'établissement de rapports annuels au titre du TCA a été élaborée dans le but de soutenir le renforcement des capacités à distance et de faciliter la compréhension des obligations déclaratives.

18. La troisième activité concerne la mise en place effective de la base de données sur les besoins et les ressources pour la mise en œuvre du TCA :

- a. Priorité accordée au renforcement des conditions propices à un appariement efficace. Cela comprend le recueil structuré des commentaires des utilisateurs, l'amélioration des fonctionnalités de la base de données et un suivi systématique auprès des États Parties ayant soumis des demandes d'assistance.

19. Dans le cadre de la [Décision \(PESC\) 2025/2367 du Conseil de l'UE](#), le Secrétariat a organisé et accueilli la première réunion régionale d'experts sur l'échange d'informations sur le détournement à Brasilia (Brésil) en juin 2026 et a finalisé le cours de formation en ligne sur l'établissement de rapports annuels au titre du TCA, qui sera mis en ligne en septembre 2026.
